



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Commune d' UCCLE**  
**Service de l'Urbanisme**  
**Place Jean Vander Elst, 29**  
**B – 1180 BRUXELLES**

V/Réf. : 16-45229-2020 (corr. : Mmes G. Calabrese et N. Suhorochko)

N/Réf. : AA/KD/UCL20049\_656\_Echevinage\_16

Annexe : article de P.L. Flouquet in *Bâtir*, 1936

Bruxelles, le 18 juin 2020

*Envoi numérique uniquement (voir destinataires en fin d'avis) en raison de l'épidémie de Covid-19*

Madame, Monsieur,

**Objet : UCCLE. Avenue de l'Echevinage, 16 – La Maison des Terrasses (arch. R. DELVILLE).**  
**Demande de permis d'urbanisme portant sur la mise en conformité de l'extension en façade**  
**arrière et de certains aménagements intérieurs.**                      **Avis de la CRMS**

En réponse à votre courrier du 7 mai 2020, reçu le 11 mai 2020, nous vous communiquons ***l'avis défavorable*** formulé par notre Assemblée en sa séance du 3 juin 2020.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



En haut, l'avenue de l'Echevinage © Google maps ; en bas, la façade arrière ; à droite, la façade avant (extraits du dossier)

La demande concerne une maison mitoyenne de style moderniste située à Uccle et construite par l'architecte Raphaël Delville en 1935. Elle figure à l'inventaire du patrimoine architectural de la Commune, comme plusieurs autres maisons remarquables dans la rue. Elle est par ailleurs très proche de la maison *Philippe Dotremont* classée due à l'arch. L.-H. De Koninck (rue de l'Echevinage, 3). La rue est comprise en Zichee au PRAS.

La demande vise la mise en conformité d'une extension arrière au bel-étage (+ 9m<sup>2</sup> +/-) pour agrandir l'espace réunissant la cuisine et la salle à manger et celle d'aménagements intérieurs exécutés en 2005-2006. La demande s'inscrit dans le cadre de la vente du bien.

#### La Maison des Terrasses, 1935

La maison est due à l'architecte Raphaël Delville, ancien stagiaire de V. Horta, qui « pratique tantôt un style d'inspiration régionaliste, tantôt un modernisme raffiné teinté d'un certain maniérisme <sup>1</sup> ». Il a produit plusieurs habitations ou ensembles d'habitations possédant des lignes pures, dénuées de toute ornementation, se distinguant par une approche fonctionnaliste. Plusieurs sont inscrites à l'inventaire du patrimoine immobilier de la Région bruxelloise mais seule une d'entre elles bénéficie d'une protection légale à ce jour (maison *H. Genicot*, sise avenue Kamerdelle, 22 à Uccle).

<sup>1</sup> VAN LOO A. (sous la dir. de), *Dictionnaire de l'architecture en Belgique. De 1830 à nos jours*, Fonds Mercator, Anvers, 2003, p. 252.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

La maison dont il est question ici est surnommée *la Maison des Terrasses* en raison de la présence en façade avant de trois terrasses : 1 balcon (+01), 1 terrasse de repos (+02) et 1 solarium (+03). Elle a fait l'objet d'un article dans la revue BATIR rédigé par P.L. Flouquet en septembre 1936<sup>2</sup> (cf. annexe 1).



A gauche, la façade avant publiée dans la revue BATIR, 1936 (photo 1). Les autres photos d'archives permettent de visualiser les espaces intérieurs (photos 2 à 6 : fonds W. Kessels © CIVA-AAM)

P.L. Flouquet s'exprime de la manière suivante : « Les volumes de la construction, l'aveu des parties portantes, la coloration des matériaux apparents ou des enduits, etc., composent un rythme net pour l'extérieur. Les dispositions internes nées du plan, les proportions des surfaces, des espaces et des niveaux, l'équipement logique des locaux, le charme des meubles étudiés en fonction de l'architecture et de la destination de chaque local, les jeux de la lumière naturelle et artificielle, assurent l'essentiel du rythme intérieur dans lequel il faut voir l'authentique conception du décor architectural.

<sup>2</sup> FLOUQUET P.-L., *Une habitation solaire, architecte Raphaël Delville, Bruxelles*, in *Bâtir*, n°46, septembre 1936, p. 845-846.





COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

*Cette maison de plein air illustre la pensée de l'architecte Delville.*

*Le plan du bel étage (+01) est d'une clarté qui épargne de longs commentaires.*

*La façade exprime le plan. (...)*

*L'enduit d'un vert amande un peu clair qui la revêt est inaltérable. Il forme une combinaison lumineuse avec le vert plus chaud des châssis métalliques, boiseries des portes et ferronneries des balcons. (...)*

*C'est une construction de coupe subtile, toute en décrochement de niveaux. Le terrain donnait l'exemple par sa forte pente. Au lieu de niveler, l'architecte s'inspira d'elle et sut l'utiliser avec une telle habileté que c'est un enchantement. Au bel étage, la combinaison des niveaux crée une sensation d'espace (...) ».*

### Evolution du bâti

#### *. Façade avant*

Les documents iconographiques provenant de la revue BATIR et du fonds Kessels fournissent plusieurs informations intéressantes. La façade avant a pratiquement conservé toutes ses caractéristiques d'origine : la structure et les menuiseries des étages ont subsisté, celles du rez-de-chaussée étant peut-être plus tardives (à vérifier). La plupart des ferronneries (hormis les lisses de la terrasse +03 apparemment) seraient conservées. La teinte de l'enduit est désormais blanche alors qu'elle était à l'origine plutôt vert amande selon l'article de P.L. Flouquet. Dans l'ensemble, la façade présente aujourd'hui un état de conservation très satisfaisant.



*Situation juin 2020 – photos DPC © Urban*

#### *. Façade arrière*

Elle se caractérise par un décrochement au droit du bel-étage. A l'origine, l'espace réservé à la cuisine était « plus saillant » et la salle à manger donnait sur une terrasse. L'accès à celle-ci était apparemment possible par la cuisine et l'office, la salle à manger était équipée d'un grand châssis à guillotine visible sur une photo d'archive (voir p.2, photo 6).

L'extension courbe vitrée sous une toiture plate datant de 2005-2006 (qui fait l'objet de la présente demande de régularisation) remanie en profondeur la façade arrière. La verrière et les châssis sont en aluminium blanc. Le retour de mur au rez-de-chaussée est en briques apparentes. La toiture est en structure bois composée d'un revêtement bitumineux et d'une grande planche de rive claire.



## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

### KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

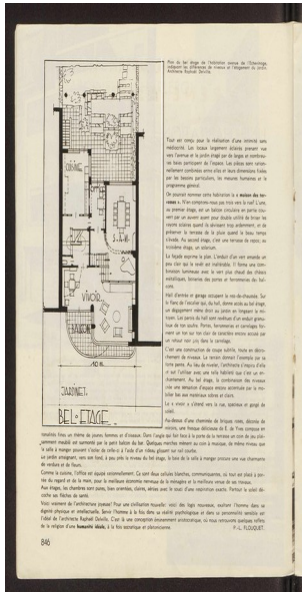
En comparant avec les documents graphiques joints au dossier (cf. situation probable d'origine-1935 et de droit-1989), il apparaît qu'au droit du bel-étage, plusieurs extensions sont déjà vraisemblablement intervenues dans l'histoire du bâtiment entre 1935 et 1989 :

- Au droit de la cuisine : 1 travée de plus dans la profondeur ;
- Au droit de la salle à manger : idem + agrandissement de la baie pour relier ce lieu à une véranda.

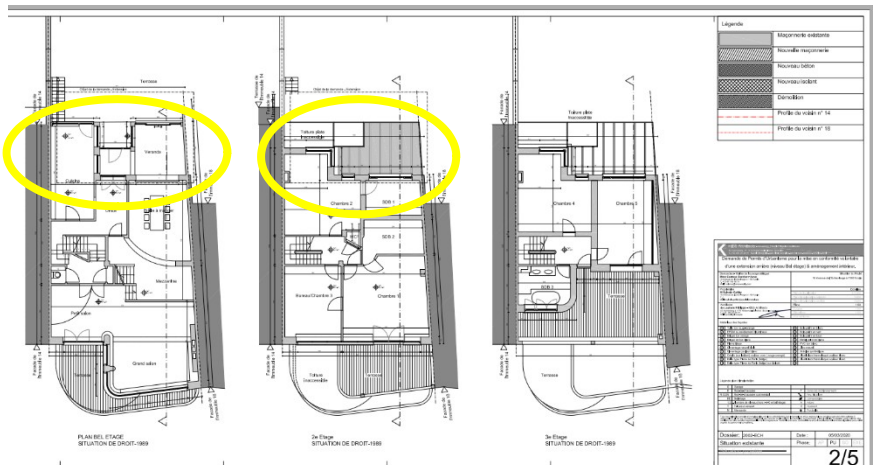
Il semble y avoir une verrière plus importante en façade arrière dans les années 1996. Il s'agit apparemment de la situation à laquelle le demandeur fait référence dans la situation de droit datant de 1989.



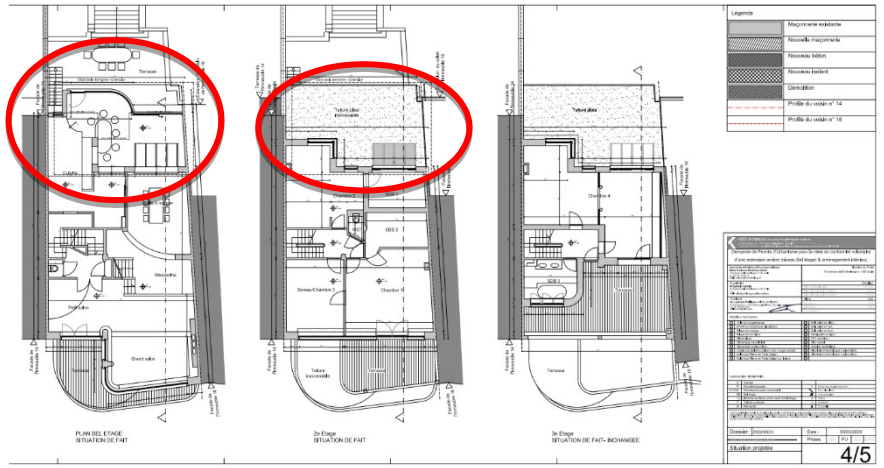
COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Situation d'origine



Situation de droit datant des travaux de 1989



Situation de fait datant des travaux de 2005-2006

La comparaison entre la situation de fait (2005-2006) et la situation de droit (1989) permet de visualiser que l'extension en façade arrière au droit du bel-étage s'est encore davantage étendue. Elle se caractérise par un traitement de la façade avec une paroi courbe dans le prolongement de la cuisine et de l'office. Elle se marque en élévation par la mise en œuvre de grandes parois vitrées aux profilés épais, d'un bandeau très imposant et surmonté d'un lanterneau.







COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Photo 6 - Photo de la façade arrière vers le n° 13



Situation actuelle à régulariser

### . Intérieur

A l'intérieur, plusieurs démolitions et modifications de cloisons ont été entreprises sur les espaces situés à l'arrière de l'habitation. L'organisation du plan en 1989 permet encore de percevoir la lisibilité et la limpidité du plan de 1935 soulignées par Flouquet, malgré l'adaptation de la cuisine et la présence de la véranda. Les interventions de 2005-2006 ont par contre été beaucoup plus lourdes et ont complètement effacé les lignes de force de la composition originelle.

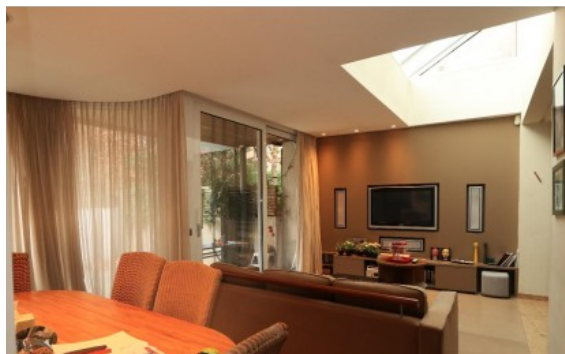


Photo 16 - Photo depuis la salle à manger vers l'extension

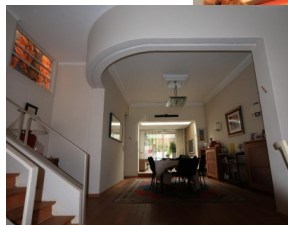


Photo 18 - Photo du grand et petit salon



A gauche et au milieu : vue actuelle de l'extension sous le lanterneau ; à droite : vue de la salle à manger et de la mezzanine (extraits du dossier)



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Avis de la CRMS

Après examen de l'évolution du bâti, la CRMS regrette que les travaux réalisés en 2005-2006 aient entraîné une perte irréversible et dommageable de certaines des qualités intrinsèques de la maison. Bien que légèrement étendu en 1989, le plan avait néanmoins su conserver une parfaite lisibilité de la composition d'origine, ce qui n'est partiellement plus le cas. La vente de ce bien devrait donc être l'occasion d'un retour à sa modénature moderniste d'origine plutôt que la régularisation de remaniements irréversibles et inappropriés eu égard aux lignes pures de la construction. **La Commission émet dès lors un avis défavorable à la demande de régularisation des interventions de 2005-2006.**

En outre, à l'occasion de la présente demande, la Commission rappelle, comme énoncé dans l'axe VI de son memorandum adressé au monde politique à la veille des élections de 2019, qu'il lui tient à cœur de faire de la reconnaissance et de la protection du patrimoine du XXe siècle une priorité (cf. *Mémorandum 2019-2024*, axe VI, p.19). Dans cet objectif, la CRMS attire l'attention de la Commune sur l'intérêt patrimonial indéniable de la maison. Celle-ci mériterait amplement d'être classée comme monument, tant pour la qualité de sa façade moderniste particulièrement bien conservée et l'agencement de ses balcons que ses espaces intérieurs malgré les modifications opérées à deux reprises. De par ses décrochements successifs en façade avant, elle s'inscrit par ailleurs parfaitement bien dans le front bâti en rattrapant les différences d'alignement.

Le classement de la maison pourrait se fonder sur une étude préalable permettant d'évaluer son intérêt patrimonial à la lumière de l'ensemble de la production architecturale de R. Delville. Celui-ci compte en effet parmi les architectes bruxellois les plus remarquables dès l'Entre-Deux-guerres. Malheureusement, hormis la villa Genicot classée, aucune réalisation de R. Delville ne bénéficie aujourd'hui d'une protection légale.

La CRMS se tient à la disposition de la DPC et de la Commune pour visiter les lieux, le cas échéant.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

*Envoi numérique uniquement en raison de l'épidémie de Covid-19*

Aurélie AUTENNE  
Secrétaire Secretaris

Christian FRISQUE  
Président Voorzitter

c.c. BUP-DPC : M. Kreutz, H. Lelièvre, T. Verhofstad, M. Muret  
BUP-DU : A. Guffens ; urban\_avis.advies@urban.brussels  
SCRMS : K. Depicker ; M. Badard ; C. Vandersmissen, crms@urban.brussels  
Commune : fdecarpenrie@uccl.brussels ; info.urbanisme@uccl.brussels ;  
pdustranoix@uccl.brussels





COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

ANNEXE 1 : FLOUQUET P.-L., *Une habitation solaire*, architecte Raphaël Delville, Bruxelles, in *Bâtir*, n°46, septembre 1936, p. 845-846.

VILLA Avenue de l'Echevinage

Villa, avenue de l'Echevinage, à Uccle-Bruxelles  
Architecte Raphaël Delville.

## UNE HABITATION « SOLAIRE »

ARCHITECTE RAPHAËL DELVILLE, BRUXELLES



Doté d'un esprit pénétrant, l'architecte Raphaël Delville se défie à juste titre des pièges grossiers de l'exceptionnel. Architecturalement parlant, il range sous ce signe particulier les bâtisses détournées de l'expression sobre de leur fonction par des recherches purement gratuites, **décoratives**. Selon lui, l'esprit décoratif serait une survivance inconsciente d'un symbolisme d'origine mystique. Originellement l'ornement aurait donc possédé une valeur incantatoire, propre à établir une possibilité d'alliance entre l'homme primitif et les forces occultes ou brutales qui l'éprouvaient.

L'affinement de l'intelligence et l'approfondissement de la culture ayant dissipé les mystères, les peurs et les besoins magiques, l'esprit décoratif qui vivait d'eux, serait désormais réprouvé par la pensée logique. Son existence n'étant défendue de nos jours que par quelques traditions folkloriques, une conception erronée de l'artisanat et certains intérêts industriels.

Quel que puisse être son charme intrinsèque, son caractère idéologique étant entaché de fétichisme et comme tel opposé au postulat moderne de **stricte mais harmonieuse utilité**, l'esprit décoratif et son produit, l'ornement, devraient être considérés comme uniquement parasitaires. On le voit, Raphaël Delville n'est pas loin de considérer l'ornement, ainsi qu'autrefois l'architecte viennois Adolf Loos, comme un **crime contre l'intelligence et la beauté pure**.

Refuser le tribut aux traditions coûteuses et aux déformations monstrueuses, poursuivre la claire définition et la cristallisation de principes, réalisant non la moyenne ou l'extrême mesure, mais la **mesure**, simple et nue, pratique et fine, voilà le rôle du vrai technicien. L'architecte moderne ne pouvant réaliser son maximum de confort et d'harmonie que par l'application intégrale des données de la doctrine « fonctionnaliste ».

Il ne serait plus nécessaire de concevoir un décor constituant en quelque sorte l'habillement extérieur ou intérieur des bâtiments; toute architecture parfaitement raisonnée, proportionnée en son plan et son élévation, produisant **son propre décor**, le seul admissible.

Les volumes de la construction, l'aveu des parties portantes, la coloration des matériaux apparents ou des enduits, etc., composent un rythme net pour l'extérieur. Les dispositifs internes nées du plan, les proportions des surfaces, des espaces et des niveaux, l'équipement logique des locaux, le charme des meubles étudiés en fonction de l'architecture et de la destination de chaque local, les jeux de la lumière naturelle et artificielle, assurent l'essentiel du rythme intérieur dans lequel il faut voir l'authentique conception du décor architectural.

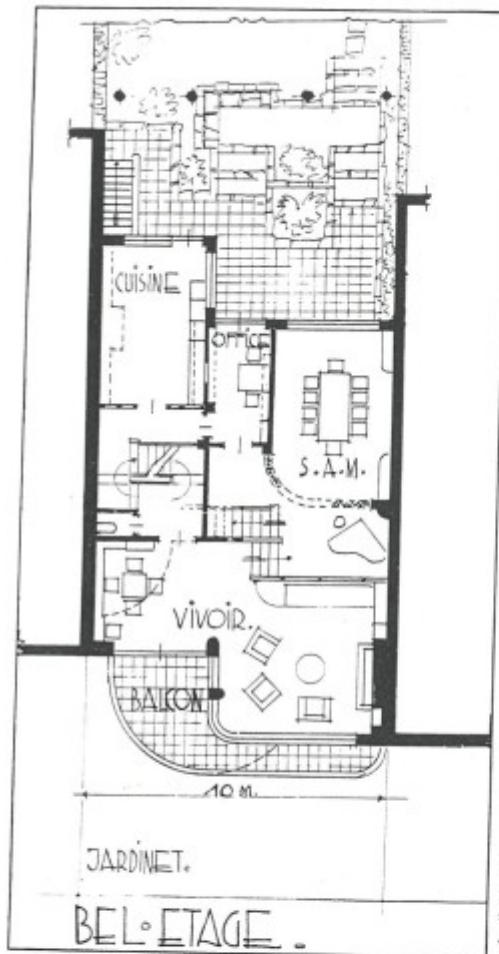
Cette maison de plein air illustre la pensée de l'architecte Delville.

Le plan du bel étage, que nous publions, est d'une clarté qui épargne de longs commentaires.

845



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Plan du bel étage de l'habitation avenue de l'Echevinage, indiquant les différences de niveaux et l'aménagement du jardin. Architecte Raphaël Delville.

Tout est conçu pour la réalisation d'une intimité sans médiocrité. Les locaux largement éclairés prenant vue vers l'avenue et le jardin étagé par de larges et nombreuses baies participent de l'espace. Les pièces sont rationnellement combinées entre elles et leurs dimensions fixées par les besoins particuliers, les mesures humaines et le programme général.

On pourrait nommer cette habitation la « maison des terrasses ». N'en comptons-nous pas trois vers la rue? L'une, au premier étage, est un balcon circulaire en partie couvert par un auvent ayant pour double utilité de briser les rayons solaires quand ils sévissent trop ardemment, et de préserver la terrasse de la pluie quand le beau temps s'évade. Au second étage, c'est une terrasse de repos; au troisième étage, un solarium.

La façade exprime le plan. L'enduit d'un vert amande un peu clair qui le revêt est inaltérable. Il forme une combinaison lumineuse avec le vert plus chaud des châssis métalliques, boiseries des portes et ferronneries de balcons.

Hall d'entrée et garage occupent le rez-de-chaussée. Sur le flanc de l'escalier qui, du hall, donne accès au bel étage, un dégagement mène droit au jardin en longeant le mitoyen. Les parois du hall sont revêtues d'un enduit granuleux de ton soufre. Portes, ferronneries et carrelages forment un ton sur ton clair de caractère encore accusé par un rehaut noir pris dans le carrelage.

C'est une construction de coupe subtile, toute en décrochement de niveaux. Le terrain donnait l'exemple par sa forte pente. Au lieu de niveler, l'architecte s'inspira d'elle et sut l'utiliser avec une telle habileté que c'est un enchantement. Au bel étage, la combinaison des niveaux crée une sensation d'espace encore accentuée par le mobilier bas aux matériaux sobres et clairs.

Le « vivioir » s'étend vers la rue, spacieux et gorgé de soleil.

Au-dessus d'une cheminée de briques roses, décorée de miroirs, une fresque délicate de E. de Yves compose en

tonalités fines un thème de jeunes femmes et d'oiseaux. Dans l'angle qui fait face à la porte de la terrasse un coin de jeu plaisamment meublé est surmonté par le petit balcon du bar. Quelques marches mènent au coin à musique, de même niveau que la salle à manger pouvant s'isoler de celle-ci à l'aide d'un rideau glissant sur rail courbe.

Le jardin atteignant, vers son fond, à peu près le niveau du bel étage, la baie de la salle à manger procure une vue charmante de verdure et de fleurs.

Comme la cuisine, l'office est équipé rationnellement. Ce sont deux cellules blanches, communicantes, où tout est placé à portée du regard et de la main, pour la meilleure économie nerveuse de la ménagère et la meilleure venue de ses travaux.

Aux étages, les chambres sont pures, bien orientées, claires, aérées avec le souci d'une respiration exacte. Partout le soleil décoche ses flèches de santé.

Voici vraiment de l'architecture joyeuse! Pour une civilisation nouvelle: voici des logis nouveaux, exaltant l'homme dans sa dignité physique et intellectuelle. Servir l'homme à la fois dans sa réalité psychologique et dans sa personnalité sensible est l'idéal de l'architecte Raphaël Delville. C'est là une conception éminemment aristocratique, où nous retrouvons quelques reflets de la religion d'une humanité idéale, à la fois socratique et platonicienne.

P.-L. FLOUQUET.